

Compte-Rendu du Conseil municipal du 16 juin 2021

Suivant convocation du 11 juin 2021

Début de séance : 20h30

Présents : BERROIS Sébastien, BILEHOU Estelle, BURLATS Emilie, DELAFONT Françoise, DELAFONT Raphaël, KEL Jérôme, LECLERCQ Anthony, MAGNE Michel, PERRIN Jérôme, ROVELLI Sylvain.

Excusés : WARIN Delphine, PAQUIN David

Procurations : WARIN Delphine à BERROIS Sébastien, PAQUIN David à BILEHOU Estelle

Secrétaire de séance : Emilie BURLATS

1- Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

Le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54

2- Motion pour une extension à l'ensemble de la Région GRAND EST de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres

Le maire présente la motion portée par le sénateur Olivier Jacquin pour l'extension de l'écotaxe autorisée par la loi Alsace.

Le conseil municipal, 3 voix pour, 5 contre, 4 abstention, n'approuve pas la signature de la motion pour une extension à l'ensemble de la Région GRAND EST de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres

3- Récupération des frais scolaires auprès de la commune de LACHAUSSEE (55)

Les communes membres du RPI ont adopté une convention financière pour la répartition des frais scolaires.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 2 élèves de LACHAUSSEE y étaient scolarisés.

Total des charges annuelles à répartir : 55 598.72 € sur 124 élèves au total soit 448.38€/élève

CHAMBLEY BUSSIERES	100 élèves	soit 44 837.68 €
DAMPVITOUX	2 élèves	soit 896.75 €
HAGEVILLE	6 élèves	soit 2 690.26 €
SPONVILLE	5 élèves	soit 2 241.88 €
XONVILLE	9 élèves	soit 4 035.39 €
LACHAUSSEE	2 élèves	soit 896.75 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la facturation à la commune de Lachaussée des frais scolaires sur la base de 448.38€/enfant Soit 896.75 €

4- Approbation des Rapports sur la Prix et la Qualité du Service du SIE du SOIRON

Le Maire rappelle que ces rapports ont été envoyés à chaque conseiller.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les rapports RPQS du SIE du SOIRON

5- DM n°2 au BP2021

Le Maire rappelle que le budget primitif 2021 a été voté le 06/04/2021, il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour le paiement des travaux dans la future Agence Postale Communale :

Dépenses

2313	Constructions	- 352 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	+ 352 000.00 €
21318	Autres bâtiments publics	+ 19 752.00 €

Recettes

1321	Etat et établissements nationaux	+ 19 752.00 €
------	----------------------------------	---------------

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise la décision modificative n°2 du BP2021

Rendre compte des décisions du maire depuis le conseil du 28 avril 2021

-VIREMENT DE CREDIT n°1 :

Le maire rend compte d'un virement de crédit de 455.47 euros pour le paiement de l'insertion de la publicité du marché de travaux de voirie à BUSSIERES

- URBANISME :

- Certificat d'urbanisme informatif pour les parcelles ZM0176 du 12/05/2021
- Certificat d'urbanisme informatif pour les parcelles AD0069 du 19/05/2021
- Certificat d'urbanisme informatif pour les parcelles ZC0074, ZC0075, ZC0076 du 09/06/2021
- Arrête de non opposition à déclaration préalable (parcelle AD0071) pour rénovation d'une toiture, pose de deux velux et remplacement de portes et fenêtres du 09/06/2021

- DECISION DU MAIRE :

- Arrêté de permission de voirie du 25/05/2021 à compter du 29/05/2021 au 26/08/2021 inclus, pour la pose d'un échafaudage et de barrières de chantier situé sur le domaine public, au 25 rue de Gorze.
- Signature de la motion de soutien aux employés de la Société AZUR PRODUCTION

- CONVENTION :

- Avenant à la convention financière entre le Conseil Régional et la commune pour la prise en charge du transport d'élèves domiciliés de moins de 3kms de leur établissement scolaire, du 01/09/2021 au 07/07/2022
- Convention d'autorisation de grimper pour le baguage de cigognes noires en forêt communale ou sectionale, entre l'ACETAM (Association pour la Conservation et l'Etude des Territoire de l'Avifaune par le Marquage) et l'ONF, à compter du 04/06/2021 au 31/07/2021.

Questions diverses

- FEU D'ARTIFICE du 14 juillet 2021 : il sera reporté en 2022
- Organisation pratique des élections
- Présentation du future site internet par Estelle BILEHOU

Fin de séance : 22h20